Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juillet 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60
Collation1 p. (467r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 26 juillet 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53745

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction26 juillet 1899
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireImprimerie Chastanier
Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméMarie Moret envoie à monsieur Chastanier les épreuves corrigées de pages du prochain numéro du *Devoir* ; elle réclame l'envoi d'une deuxième épreuve des « Documents biographiques » et demande de tirer « en épreuves seulement » dix exemplaires du chapitre XXI des « Documents biographiques ».

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53745?context=pdf

Guise Familistère
26 juillet 1899

Monsieur Chartanier,

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre d'hier et de vous retourner par le même courrier les épreuves des pages 449 à 482 du prochain numéro du Devoir.

Veuillez me faire donner après correction une deuxième épreuve des pages Documents biographiques, en y joignant, joint la rapidité que comporte celles retournées aujourd'hui.

— Après révision définitive, il y aura lieu de tirer dix exemplaires en épreuves simplement de ce chapitre XXI Documents biographiques.

Agréez je vous prie, Monsieur, l'assurance de toute ma considération

Marie Godin